

LE DICTIONNAIRE DES SYNONYMES DE PIERRE-BENJAMIN LAFAYE

Peter BLUMENTHAL

1. POURQUOI LAFAYE ?

Pourquoi parler de nos jours du dictionnaire de Lafaye ? En quoi est-il représentatif du XIX^e siècle ? Son intérêt est-il purement muséal ? Nous espérons montrer que Lafaye est un précurseur de la réflexion lexicographique et lexicologique de notre époque. Sur le plan pratique, la synonymie du XX^e siècle a pu tirer le plus grand profit de son œuvre. Cependant, il nous semble que les grands courants de la sémantique moderne auraient pu s'en inspirer bien davantage.

Lafaye méconnu ? Le qualificatif serait impropre pour un ouvrage qui a connu 10 éditions entre 1841 et 1923, « qui a figuré pendant longtemps dans les bibliothèques des personnes cultivées » (*Matoré* p. 171), dont les rares exemplaires disponibles s'achètent aujourd'hui autour de 500 FF dans les librairies d'occasion et dont un chercheur clermontois a récemment pris la peine de présenter des extraits dans *l'Internet* (1). Et pourtant, que de détours et de pseudo-découvertes la sémantique structurale aurait-elle pu s'épargner si l'on avait lu la belle *Introduction* qui compte 77 pages à partir de la deuxième édition de 1858 ! Comme le constatent Antoine et Martin (p. 313) dans le tome consacré sous leur direction à l'histoire de la langue française de 1880 à 1914, tous les dictionnaires de synonymes actuels « sont des succédanés ou des réductions modernisées de Lafaye ». Avis partagé par Berlan-Lacourt (2), qui estime même que depuis Lafaye, « la veine semble épuisée » (p. 299), puisque les dictionnaires actuels ne représentent que des simplifications à usage scolaire. Il est à espérer que les quelques observations présentées ci-dessous contribueront à mieux comprendre la culture dictionnaire d'une société, essentiellement celle de la deuxième moitié du XIX^e siècle, dans laquelle la réflexion « philologique » (terme nouveau à l'époque) sur les nuances des mots pouvait encore se pratiquer en art libéral.

1.1. Une synonymie distinctive

Précisons aussitôt que les dictionnaires de synonymes sont aujourd'hui souvent d'un autre type que l'ouvrage de Lafaye : ceux qui semblent rencontrer le mieux les faveurs du public moderne sont « cumulatifs », se limitant pour l'essentiel à fournir des listes de mots semblables, illustrés parfois par des exemples éclairants. Les renseignements fournis en matière de synonymie par les dictionnaires généraux – comme le *Petit Robert* – sont également cumulatifs. Par contre, le dictionnaire de Lafaye est « distinctif ». Il dégage

donc, sur la base d'une analyse fine, profonde et hautement systématique, comprenant souvent plusieurs pages pour un groupe de quelques synonymes, les aspects sémantiques et stylistiques qui distinguent un mot de ses synonymes.

Lafaye ne travaillait certainement ni pour l'utilisateur pressé, soucieux de mettre un brin de variété dans le texte qu'il rédige, ni pour le mondain apprenti qui cherchait à accéder, grâce à la connaissance du « mot juste », à la bonne société (cf. Glatigny p. 224 sqq.). L'éthique de Lafaye – le terme ne semble pas surdimensionné – était tout autre : dans l'esprit des Encyclopédistes, dont il se réclame explicitement tout en évitant de cautionner leurs idées sur la société et l'ordre moral, ce professeur de philosophie à la faculté d'Aix-en-Provence voulait renseigner sur le sens des mots, et surtout sur les idées qu'ils représentent. Mais à travers le travail d'analyse sur les mots, préalable à leur comparaison et délimitation réciproque, il entendait faire reprendre à ceux-ci une signification plus claire, plus pure que celle qu'il croyait constater dans l'usage de son temps. Ses efforts reposaient à l'évidence sur la conviction que les mots, et spécialement ceux qui s'organisent en réseaux synonymiques, donnent un cadre à notre manière d'appréhender le monde ; c'est à ce titre qu'ils nécessitaient toute la sollicitude du « philologue », doublé d'un philosophe. Car le synonymiste « semble ne s'occuper de philologie pure ; mais au fond c'est sur les idées qu'il opère » (p. LXV).

1.2. Lafaye conservateur

Si Lafaye fait parfois figure de traditionaliste moralisateur, c'est pour deux raisons.

L'une vient d'être indiquée : son parti pris en faveur du « bon usage » classique et, au-delà, de la vérité du mot telle qu'elle est renfermée dans son origine (p. L) ; cette dernière conception, on le sait, a ses lettres de noblesse dans la lexicographie du monde occidental : elle remonte aux *Étymologies* d'Isidore de Séville.

1. Voir www.chass.utoronto.ca/epc/langueXIX/lafaye (site créé par Jacques-Philippe Saint-Gérard. Il s'agit d'un large extrait de l'*Introduction* (édition de 1841). Hausmann présente à juste titre l'œuvre de Lafaye comme l'apogée d'une longue évolution : « [...] and finally, as the crowning glory, Lafaye 1841 » (p. 1068). Une thèse de doctorat récente insiste sur l'étonnante modernité de Lafaye (Batteux, p. 21ss ; cf. Veldre p. 138).

2. L'auteur reconnaît toutefois une certaine originalité au dictionnaire de Genouvrier / Désirat / Hordé.

L'autre tient au fait que Lafaye épousait certaines aspirations de son siècle en matière d'éducation : sa vision du rapport entre les mots, les choses et l'éthique de la clarté participait des idéaux d'une époque dont le système d'enseignement se nourrissait d'éloquence. Ce n'est qu'en 1885 qu'intervint la suppression de la rhétorique du programme des collèges français. Dans presque chacun de ses articles, le dictionnaire de Lafaye fournissait à cet art enseigné très officiellement les modèles trouvés chez les grands auteurs de l'âge classique – ce que par ailleurs faisait avec un succès inégalé son contemporain Littré. Lafaye évitait donc soigneusement tout texte de son propre siècle, dont le langage lui paraissait miné par le verbiage, la pauvreté d'idées et le manque de clarté (p. X-XII). Son ouvrage avait pour vocation d'agir en antidote à l'air du temps, selon les vœux de l'auteur : il était le seul dictionnaire de synonymes « dans lequel les distinctions établies se trouvent justifiées par des citations décisives empruntées à nos écrivains du XVII^e siècle et du XVIII^e siècle les plus purs et les plus justement estimés » (p. IV). Au-delà des égarements du style romantique (qui n'est toutefois pas désigné ainsi nommément), il fallait renouer, d'après Lafaye, avec « le bon sens » et la « clarté », base de ce « qu'on peut appeler proprement le style français » (p. VI). On aurait tort de voir dans ces déclarations quelque peu pompeuses des relents de chauvinisme linguistique. Bien au contraire, Lafaye ne se lassait pas de vanter ce qu'il croyait être la science des mots en Allemagne⁽³⁾, pays modèle où les spécialistes de synonymie avaient leur mot à dire dans la conception de l'enseignement scolaire et universitaire (p. LXVII, LXXII).

Après cette brève mise en perspective de l'œuvre de Lafaye, nous allons examiner de plus près ses sources d'inspiration, les facteurs de son originalité, et enfin les aspects qui font de lui un précurseur de génie.

2. SOURCES D'INSPIRATION

2.1. L'Encyclopédie

Pour rendre compte des idées-force qui guident Lafaye dès la première édition de son dictionnaire, il suffit de confronter l'*Introduction* à certains articles de l'*Encyclopédie* de Diderot : même diagnostic du rôle précaire et ambigu du langage dans la communication, même remède à apporter par le philosophe-lexicographe : l'élaboration d'un dictionnaire.

L'article *MOT* de l'*Encyclopédie*, rédigé par Beauzée, livre une analyse poussée des dangers qu'entraîne l'absence de relation biunivoque entre les deux unités fondamentales de la communication, les mots et les idées ; un mot peut renfermer une multitude d'idées, dans laquelle seul le philosophe parviendra à déceler un système. Il distinguera surtout la « signification objective » (contenue dans le radical du mot) de la signification « formelle », véhiculée par la catégorie grammaticale à laquelle le mot appartient. Il analysera ensuite l'« idée principale » en l'opposant aux « idées accessoires »

3. Louange topique qui reprend à peu près les termes utilisés par F. Guizot dans l'*Introduction* de son *Nouveau dictionnaire universel des synonymes de la langue française* de 1809.

que le mot contient fatalement, car la signification globale est toujours le résultat du concours de diverses composantes. Le maître mot de cette conception analytique de la signification est celui de la « complexité », notion qui exprime bien l'aspect économique du mot condensateur d'idées, mais aussi les menaces afférentes, décrites ainsi par Beauzée :

Cette complexité d'idées renfermées dans la signification d'un même mot, est la seule cause de tous les mal-entendus dans les arts, dans les sciences, dans les affaires, dans les traités politiques & civils ; c'est l'obstacle le plus grand qui se présente dans la recherche de la vérité, & l'instrument le plus dangereux dans les mains de la mauvaise foi.

Que faire pour parer à ces vices qui peuvent mettre en péril le tissu social ? demande Beauzée. Une première réponse est selon lui ce qu'a déjà entrepris l'abbé Girard dans son dictionnaire des synonymes par l'analyse comparative de mots semblables, analyse qui nécessite la définition exacte de chacun des mots et écarte ainsi les effets potentiellement néfastes de la complexité. L'*Encyclopédie* contribue elle-même à cet effort, car, poursuit-il, « c'est pour augmenter ce secours [celui apporté par Girard] que l'on a répandu dans l'*Encyclopédie* différents articles de même nature ».

La version de l'*Encyclopédie* sur CD-ROM permet aujourd'hui d'évaluer rapidement l'importance – effectivement grande – de l'intérêt porté par les collaborateurs de cet ouvrage monumental à la synonymie : la recherche « plein texte » fournit 732 articles qui évoquent des problèmes de synonymie⁽⁴⁾. Si Lafaye ne se lasse pas de renvoyer aux travaux des Encyclopédistes en matière de synonymie, c'est qu'il se sent vraisemblablement l'exécuteur testamentaire de Beauzée qui appelle de ces vœux, à l'article *synonyme*, un nouvel ouvrage, contenant nombre encore plus grand de synonymes, qui puisse « concourir à la perfection de l'édifice dont il [Girard] a en quelque manière posé les premiers fondemens ». Au but de plaire s'ajouterait celui d'instruire. La finalité de l'entreprise serait en effet qu'il en résulterait quelque jour un excellent dictionnaire, ouvrage d'autant plus important, que l'on doit regarder la justesse du langage non seulement comme une source d'agrément, mais encore comme l'un des moyens les plus propres à faciliter l'intelligence & et la communication de la vérité.

2.2 Leibniz

Comme le précise cependant Lafaye dans l'*Introduction* p. LXX, c'est au-delà des idées des encyclopédistes, dans la pensée du « philosophe et philologue » Leibniz – mis à contribution aussi par l'*Encyclopédie*⁽⁵⁾ – qu'il faut chercher la justification fondamentale de toute recherche synonymique. Selon Leibniz, l'analyse de la langue est une des voies d'accès à la compréhension de l'esprit humain – idée que ne contrediraient certainement pas certains chercheurs cognitivistes actuels. Lafaye fonde ses espoirs sur les conceptions que Leibniz développe dans les *Nouveaux*

4. Requête : « synonym* ».

5. Voir l'article *Leibnizianisme*, qui développe la théorie de la définition, la définition nominale étant une « énumération des caractères qui distinguent une chose d'une autre ». Nous ne sommes pas loin des questions de synonymie distinctive.

essais sur l'entendement humain, rédigés probablement en 1703, mais dont la première édition ne date que de 1765 (plus de 50 ans après la mort de Leibniz) et que l'*Encyclopédie* n'a pas pu prendre en compte. Voici la citation décisive que nous présente Lafaye (p. LXX, cf. p. LXXI) :

Je crois véritablement que les langues sont le meilleur miroir de l'esprit humain, et qu'une analyse exacte de la signification des mots ferait mieux connaître que toute autre chose les opérations de l'entendement.

On sait le rôle d'inspirateur qu'a joué Leibniz dans les recherches actuelles sur les « primitifs universels » (les « noèmes » de Bernard Pottier), ces données élémentaires, atomiques de la signification à partir desquels se construirait, selon les partisans de cette théorie, le sens de nos mots, voire celui de tous les mots de toutes les langues. Cette conception renoue explicitement avec les idées de Leibniz sur l'« alphabet des pensées humaines » (cf. Nyckees 14, 217s, 223). Fait partie de l'héritage leibnizien un problème de taille qui hante la discussion au sein de la linguistique structuraliste et post-structuraliste (cf. Nyckees 221) : faut-il concevoir les éléments premiers du sens comme appartenant au niveau des concepts (en principe universels), ou bien se trouvent-ils au niveau de chaque langue spécifique (auquel cas on parlerait de « sèmes ») ? Et quel est, si l'on admet l'autonomie des deux niveaux, le rapport exact entre la sphère du concept (en principe extra-linguistique) et celle de la signification (linguistique) ? Lafaye, à qui cette problématique n'a pas échappé, la tranche résolument en faveur de la langue, plus fiable que les constructions conceptuelles échafaudés par les « philosophes » :

Que si on laisse les théories philosophiques pour interroger sur la même matière le langage commun, on obtient des notions plus étendues, plus vraies et plus appropriées au but qu'on se propose [...] (p. LXXIII).

Car l'examen du vocabulaire conduit « à une théorie du sens commun supérieure à celle des philosophes à plus d'un rapport » (p. LXXII).

Le « langage commun » en tant que dépositaire du « sens commun », c'est à cette source que l'on trouve selon Lafaye la solution de nos problèmes philosophiques et psychologiques. Et c'est ainsi que l'*Introduction* s'achève sur des accents qui évoquent déjà ce dont ont pu discuter au siècle suivant Wittgenstein et les représentants de l'*Ordinary Language Philosophy*; les « philosophes du langage commun », aurait pu dire Lafaye.

3. LAFAYE NOVATEUR ET PRÉCURSEUR

3.1. Traits distinctifs

L'innovation n'est pas que qualitative en matière lexicographique. Le dictionnaire de Lafaye analyse dans la troisième édition à peu près 8 500 mots, ce qui le place loin devant ses prédécesseurs et l'amène à appliquer sa méthode à un vocabulaire très vaste et varié du point de vue onomasiologique. Lexèmes, morphèmes et syntagmes (p. 1-292), noms concrets et abstraits, l'ensemble des parties du discours, aucun aspect du vocabulaire n'est négligé. Toutefois, il exclut ce qui lui semble aller de soi, c'est-à-dire les différences

évidentes entre des objets concrets comme *banc*, *chaise*, *fauteuil*, *tabouret* (p. XLII). L'ironie de l'histoire de notre science veut que ce sont justement ces mots-là qui ont fait les délices des premières analyses en sémantique structurale (6), lesquelles étaient considérées à l'époque comme le début d'un nouveau paradigme de la discipline. Les mots de ce type sont inintéressants, aux yeux de Lafaye, parce que leurs différences se ramènent à ce qui est immédiatement perceptible aux sens, à la forme de leur existence matérielle, qu'il ne font que refléter. La recherche synonymique doit s'investir, au contraire, dans les mots qui portent l'empreinte de l'activité mentale de l'homme essayant à sa manière de saisir la réalité (7) – conception qui renoue avec la théorie de la complexité de la signification chère à Leibniz et à Beauzée. Les mots concrets ne donnent matière à analyse que « quand ils feront considérer un même objet sous divers points de vue » (loc. cit., comme *noisetier*, *coudrier*, *coudre*). C'est là que nous saisissons encore la trace de l'esprit humain.

La notion décisive dans ce raisonnement de Lafaye est celle de « trait distinctif », promise à un bel avenir, aujourd'hui l'équivalent de « sème ». Dans le cas de *chaise* / *fauteuil*, « tout le monde les [les traits distinctifs] reconnaîtra à l'instant » (8). Dans d'autres cas, on n'y parvient que grâce à la méthode « inductive », qui part de l'observation de plusieurs mots dans divers contextes, et vise à en dégager l'idée commune ainsi que les spécificités de chacun des mots (= les traits distinctifs). Cette analyse suit les bons et vieux principes de la logique aristotélicienne, distinguant genres et espèces; elle débouche utilement sur une symbolisation ensembliste (p. XXXIXss). Son caractère scientifique réside en partie dans la valeur générale des résultats obtenus. Ainsi, les recherches sur les traits sémantiques de tel préfixe s'attachent, dans un premier temps, aux occurrences particulières du préfixe, lié à certains mots. Elles aboutissent, dans la dernière phase de l'analyse, à des règles générales, définissant « les rapports nécessairement existants entre les synonymes de cette classe » (p. XXXIV) (9).

Face à ces considérations lucides, que ne sont venues nuancer qu'assez récemment les innovations de la sémantique du prototype, on peut être tenté de conclure que la sémantique structurale de nos années soixante excluant la dimension de son historiographie, n'a fait que réinventer la roue.

3.2. Des collocations aux catégories

Mine d'idées innovatrices et n'exploitées que bien plus tard, l'*Introduction* formule des vues qui mériteraient, même de nos jours, une réflexion approfondie. Ainsi, Lafaye s'interroge-t-il sur les règles sémantiques qui font que tel mot, mais pas tel autre, peut entrer dans les « idiotismes, des phrases

6. B. Pottier : *Recherches sur l'analyse sémantique en linguistique et en traduction mécanique*, Nancy 1963, p. 11-19 Cf. une présentation moderne et critique de la question dans Touratier p. 30ss

7 « des complications d'idées difficiles à démêler, perceptibles à l'esprit seulement », p. XLIII.

8 P. XLII; cf. Hausmann p. 1069, Veldre p. 133.

9 Quant aux lexèmes, Lafaye est à cet égard victime d'un très vieux préjugé : c'est la connaissance de l'étymologie qui peut se substituer au lent travail inductif conduisant au « sens essentiel » du mot (p. L).

faites » (p. 111) et dans ce que nous appelons aujourd'hui des « collocations ». Pourquoi *tours d'adresse*, et non **tours d'habileté*; *agir nonchalamment*, mais **agir indolemment*; *prendre en aversion*, mais **prendre en antipathie*; *être indifférent / insensible à quelque chose*, mais **être apathique / indolent à quelque chose*? Ces petits problèmes lui font découvrir « le caractère propre du mot ». Quand on suit son raisonnement, on y trouve bien plus que l'identification sémantique des mots en question. En fait, il y a là l'intuition de l'existence de catégories sémantiques qui peuvent permettre la classification d'une grande partie du vocabulaire.

En l'espèce, Lafaye reconnaît entre *adresse* et *habileté* une différence que nous considérons aujourd'hui comme relevant de l'« aspect lexical »⁽¹⁰⁾ du nom : l'adresse désigne « un acte particulier », alors que l'habileté est définie par « de longues séries d'actes ». Le contraste constaté entre *indifférence / insensibilité*, qui « ont quelque chose de plus déterminé, de plus accidentel, de plus relatif » et *apathie / indolence* (« plus générales et absolues »⁽¹¹⁾) revient en partie à ce que nous nommons depuis les travaux de L. Tesnière la « valence » du mot, ou à ce que les logiciens appellent, à la suite de G. Frege, sa « saturation » : *puisqu'on est toujours « indifférent » par rapport à une certaine réalité, ce mot exige normalement un complément prépositionnel (à X)*; par contre, l'« apathie » représente un état qui se suffit sémantiquement à lui-même et qui se passe pour cette raison de compléments.

Un dernier exemple, traité à la même page de l'*Introduction* : pourquoi ne saurait-on remplacer, dans le proverbe *Qui aime bien châtie bien*, le deuxième verbe par *punir*? C'est que *châtier* veut dire « infliger une peine pour rendre meilleur et empêcher de tomber en faute » – différence expliquée de façon détaillée à l'article du dictionnaire (p. 891s). En termes modernes, on parlerait à ce propos du rôle égal de la présupposition pour ces deux verbes (= le renvoi au crime du passé), mais d'une différence d'implication en ce qui concerne la postériorité (*châtier* implique un résultat visé (« rendre meilleur »). Autre différence relevant du domaine du non-dit explicite : *châtier* comporté la « preuve de l'intérêt que porte la personne qui châtie à la personne châtiée » (p. 891). Il n'a pas échappé à l'attention de Lafaye qu'une autre acception de *châtier* (comme dans *châtier son langage*) éclipse largement l'idée d'un antécédent négatif et met davantage l'accent sur le résultat (« rendre son ouvrage le meilleur possible », p. 926).

Mentionnons en passant que Lafaye inverse parfois ce type de raisonnement, en concluant des collocations à la signification du nom. Le mot *bataille* peut être complément direct de *donner, livrer, présenter, refuser, gagner*, ce qui assimile

la bataille à un « objet »; par contre, le *combat* se révèle être une « action », car on le *commence, finit, reprend* etc. (p. 396).

Les autres critères utilisés par Lafaye pour différencier les couples synonymiques figurant dans des expressions figées possèdent un caractère semblable de généralité. C'est ce type de critères abstraits, qui forment l'ossature de nombreuses analyses à l'intérieur du dictionnaire même, que nous allons étudier. Ces concepts détiennent dans l'œuvre de Lafaye une fonction classificatrice si fondamentale face à de grandes parties du vocabulaire étudié qu'il paraît approprié de les qualifier de « catégories ».

4. LES CATÉGORIES

4.1. Fréquences

Deux mémoires présentés par des étudiantes⁽¹²⁾ de Cologne fournissent des indications statistiques concernant la fréquence relative des principales catégories utilisées par Lafaye. Dans le peloton de tête des critères, il n'y a pas de doute sur la position dominante du degré de généralité (général / vs / particulier, vague / vs / déterminé)⁽¹³⁾ et de l'intensité du phénomène ou du jugement⁽¹⁴⁾. Notons que ces deux types de critères sémantiques sont les seuls retenus explicitement par toutes les synonymies modernes⁽¹⁵⁾. Suivent en bonne position d'autres critères traditionnels. On peut les résumer sous les notions suivantes, qui ne sont pas forcément les termes de Lafaye même : « durée » et « fréquence »⁽¹⁶⁾, « dynamique » vs « statique », « type de causalité »⁽¹⁷⁾, « abstrait » vs « concret »⁽¹⁸⁾ (parfois sous la forme « intelligence / jugement / raison » vs « sensibilité / sentiment » (cf. *beau ~ joli* p. 398), « bon » vs « mauvais », « actif » vs « passif » (p. 169, 233, 236, 242).

D'autres catégories encore, également très fréquentes, semblent appartenir en propre à Lafaye. Malgré leur originalité et leur utilité pratique, elles ont été peu exploitées après lui. Toutefois, il s'en trouve aussi qui font apparaître les limites et les dangers d'une approche trop marquée par des concepts philosophiques.

4.2. « Subjectivité » vs « objectivité »

L'une des catégories originales les plus importantes dans la distinction synonymique à l'intérieur du dictionnaire est celle que Lafaye présente *in extenso* à la fin de l'*Introduction*, l'opposition entre « subjectivité » et « objectivité ». Il importe

12 Franziska Birmele et Friederike Sina.

13 Cf plus bas *plaisir vs joie / délices*. (4.2).

14 « *Abject* [...] est le superlatif de *vil*. » (p. 394)

15 Cf Bailly p. X, Genouvrier e.a. p. VIII, Lecoq p. 34, 38. Lecoq (p. 15s) relève avec regret que « les critères sur lesquels peut se fonder le synonymisme pour évaluer telle ou telle nuance de sens sont assez flous. »

16 « Entre *battre* et *trapper* se trouve la différence de la multiplicité à l'unité. » (p. 397) Le *plaisir* est bref, le *bien-être* durable – et le *bonheur* à cet égard neutre (p. 408)

17 La *bluette* n'a pas d'effet, éventuellement à la différence de l'*étincelle* (p. 406), la *blessure* a toujours une cause extérieure, à la différence de la *peur* (p. 406) La *terreur* paraît en général comme une cause, à la différence de l'*épouvante* qui est un état de l'âme (p. 481).

18 L'*espoir* est plus concret, l'*espérance* plus abstraite (p. 8) Les verbes pronominaux sont plus concrets, voire plus déictiques, que les pendants intransitifs (*se mourir* vs *mourir*, *s'avancer* vs *avancer* cf. p. 40, 42).

10. Au sens de la catégorie qui qualifie le type de procès

11 « Ce sont plutôt des défauts de caractère, des qualités permanentes, considérées en elles-mêmes et indépendamment de toute application » Le critère du sens « absolu » revient souvent (cf. p. 29, 101s, 165). L'opposition « absolu » vs « relatif » se rattache parfois à celle entre « essentiel » et « accidentel » (cf. 149, 166, 289). Le sens des verbes pronominaux est présenté comme étant plus relatif et « circonstanciel » que celui des verbes intransitifs correspondants (p. 40)

de bien éclaircir le sens de ces termes (19) : « subjectif » semble impliquer pour Lafaye, conformément aux deux acceptions données par le dictionnaire de Littré, d'une part « ce qui se passe dans l'intérieur de l'esprit », d'autre part le renvoi au « cas subjectif » (= cas sujet en grammaire). Cette dualité se retrouve dans un sens de *subjectif* indiqué par Lalande : « qui concerne le sujet pensant, ou qui appartient à ce sujet », ce qui appartient « à l'homme, sujet de la pensée et de l'action » (sous *subjectif E.*). De façon complémentaire, *objectif* implique dans l'épistémè du XIX^e siècle la sphère extérieure à l'homme qui pense, perçoit ou agit (cf. Lafaye LXXV, Lalande sous *objectif F.*), donc le monde des choses existant indépendamment de l'homme et de ce qui est produit par l'homme. On ne commettrait sans doute pas de contresens en postulant que l'instance d'où émane le *subjectif* selon Lafaye correspond, en termes de rôles sémantiques, à l'« agent » ou à l'« expériment / expérimenteur » – de préférence dans les constructions où ils sont liés à la fonction de sujet grammatical (20). Sur la base de cette différenciation, Lafaye se livre tout au long de son ouvrage à des analyses qui dégagent le caractère plutôt « subjectif » ou « objectif » de tel ou tel membre d'un ensemble de synonymes. En fait, cette opposition intéresse toutes les parties du discours, mais aussi certains morphèmes (21). Le domaine de prédilection dans lequel se réalise l'opposition est pourtant le verbe, qui se trouve à la jonction des deux sphères et qui a vocation à s'orienter sémantiquement vers l'un des pôles. Les exemples pertinents sont extrêmement fréquents dans le dictionnaire. Bornons-nous à la différence entre *quitter* subjectif et *laisser / abandonner* neutres ou bien objectifs (Supplément p. 251 sqq.; cf. Dictionnaire p. 169, 297).

Quitter exprime cette idée [« cesser d'être avec »] simplement, s'en aller d'après, ne pas continuer à être avec. *Laisser*, c'est *quitter* un chose ou une personne, en ce sens qu'elle ne nous suit pas, qu'elle reste, au lieu de venir avec nous. [...] *Quitter*, c'est absolu et ne fait penser qu'au sujet qui s'éloigne; *laisser* est relatif et fait penser aussi à la personne ou à la chose dont on s'éloigne, et qui, elle, reste. [...] *Abandonner*, *donner à ban*, rendre *banal*, mettre une chose à la disposition de tout le monde, du premier venu qui voudra la prendre et s'en servir, c'est *quitter* ou *laisser* pour toujours un objet dont on se soucie peu.

On le voit, le verbe informe ou appelle l'attention soit sur la sphère du sujet, soit sur celle du complément. Les verbes pronominaux sont subjectifs par excellence (p. 45).

D'une manière analogue, Lafaye conçoit *délices* comme un nom potentiellement objectif, parce que désignant une réalité

en dehors du sujet (v. *les délices de la campagne*), joie en tant que « mouvement de l'âme » comme subjectif, et *plaisir* comme terme neutre à l'égard du champ synonymique (p. 856s). Même raisonnement pour l'opposition entre *acte* (objectif) et *action* (subjectif, p. 169) ainsi qu'entre *but* et *vue / dessein* :

Le but est quelque chose d'objectif ou d'extérieur : on se propose un but, on y tend; on y parvient [...]. *Vue* et *dessein* expriment quelque chose de subjectif, qui est ou se passe en nous : on a des vues, on forme des desseins (p. 416).

L'intérêt scientifique de la polarisation *subjectif / vs / objectif* serait encore plus grand si Lafaye avait utilisé ces termes avec une valeur constante. Mais dans certains contextes, le sens de *subjectif*, tel que Lafaye l'utilise, tire déjà sur l'une de ses acceptions modernes, proche d'*affectif* (cf. Petit Robert sous *subjectif 3.*), que Littré ne répertorie pas encore. Ainsi, la peur est un sentiment « subjectif », alors que le synonyme appréhension est « intellectuel » (p. 479 s.) (22).

En outre, il aurait été souhaitable que Lafaye applique ce type d'analyse explicitement à tous les mots qui s'y rattachent, par exemple à la différence entre *rêver* (subjectif) et *songer* (selon la description apparemment plus objective, cf. p. 841).

Malgré l'ambiguïté terminologique regrettable et une application que l'on aurait pu souhaiter plus systématique, la différenciation entre les deux catégories de l'objectivité et de la subjectivité a permis à Lafaye de saisir les nuances, et parfois des oppositions très nettes entre des douzaines de couples synonymiques. Que peut en tirer la sémantique moderne ? Elle aurait évidemment tout d'abord intérêt, en utilisant ces termes, à les désambiguïser et à ne les utiliser qu'à l'intérieur d'une terminologie strictement définie. Cela dit, c'est surtout l'idée que tel mot ou morphème peut appeler l'attention soit sur la sphère du sujet grammatical, soit sur celle de l'objet (du complément) qui semble apte à rendre des services à l'analyse sémantique de nos jours. En démontrant que certains mots sont sémantiquement prédisposés à focaliser tel ou tel élément de leur entourage, Lafaye a partiellement anticipé, sur la base d'observations empiriques en général très solides, l'une des principales « découvertes » de la sémantique cognitive. Celle-ci nous a appris en effet à distinguer en toute unité linguistique la « figure » (l'élément saillant) et le « fond », expliquant que « toute relation est par définition asymétrique quant à l'importance qu'elle donne à ses arguments » (Chambreuil, p. 372). Lafaye, circonspect et plus nuancé dans ses jugements, aurait sans doute reculé devant une affirmation aussi péremptoire. Cependant, la preuve de l'utilité, pour la distinction synonymique, des concepts de « subjectif / objectif » au sens de « saillance du sujet ou du complément d'objet » n'est plus à faire.

4.3. Trop de distinction nuit

Nous avons cité plus haut l'éloge du langage commun et du bon sens prononcé par Lafaye, qu'il faut selon lui « inter-rôger » sans idées préconçues d'ordre philosophique

22. La catégorie d'« affectivité » jouera plus tard un rôle primordial dans la synonymie proposée par Bally (*Traité de stylistique française* § 165).

19. Cf. Blumenthal 2001, qui essaye de mettre en relief l'apport de cette distinction à une théorie sémantique de la valence.

20. Lafaye utilise *d'ailleurs lui-même* – dans un sens moderne – le terme d'*agent*, paraphrasé par *sujet qui agit* (p. 86) et souligne la pertinence de l'attention appelée sur l'une ou l'autre des deux sphères (p. 87, 169).

21. Exemples de noms subjectifs : *méprise* (vs *illusion* : p. LXXV); *abattement* (vs *accablement* : p. 297), *minutie* (vs *bagatelle* : p. 389). Les adverbes sont en général subjectifs, les syntagmes prépositionnels correspondants plutôt objectifs : *sagement* vs *avec sagesse*, *modérément* vs *avec modération* (p. 87) – constatations basées sur des tests de commutation. Dans le même ordre d'idées, *juste* (en fonction adverbial) est objectif, l'adverbe formellement marqué *justement* subjectif (p. 290). Les suffixes *-ment* et *-ion* sont en général subjectifs (v. *réforme* vs *réformation*, *acte* vs *action* (p. 169)). La préposition objective à *peut s'opposer à pour* subjectif (p. 78).

(cf. Introduction p. LXXIII). Si la conviction du lexicographe était qu'il existe, dans les sciences, une manière pour ainsi dire pure et immédiate d'examiner les faits, cette conception nous paraîtrait aujourd'hui empreinte de naïveté : l'épistémologie du 20^e nous a appris que, quel que soit l'effort de s'en tenir à l'empirisme, toute observation est tributaire d'une grille d'attentes et de notions préalables implicites.

Faute d'avoir saisi ce conditionnement de ce qu'il appelle modestement l'« examen » des mots, il arrive à Lafaye de projeter dans la langue des catégories qui proviennent davantage de la tradition philosophique que de l'observation empirique. C'est notamment le cas de sa réflexion sur les systèmes des cas morphologiques. Dans la partie du dictionnaire consacrée aux Synonymes qui ont le même radical, Lafaye se penche sur les différences sémantiques qui accompagnent les différences valencielles pour les verbes. Comment se distinguent par exemple *approcher de quelqu'un* et *approcher quelqu'un*, *espérer / désirer faire* et *espérer / désirer de faire* (p. 57), *commencer à* et *commencer de* (p. 58 sqq.) ? Il résout ce dernier problème en construisant un parallèle entre les cas du nom et les temps du verbe (p. 59) :

Il n'y a que trois cas principaux, le nominatif, le génitif et le datif, comme il n'y a que trois temps principaux, le présent, le passé et le futur, et ils se correspondent chacun à chacun. De sorte que le génitif est au datif, et par conséquent *de* à *à* comme le passé est au futur, c'est-à-dire comme le certain, le fixe, le déterminé, le précis, à l'incertain, à l'indéfini et au vague.

Et d'en déduire que *commencer de* réfère « à une action unique, circonscrite, qui constitue une œuvre fixe », alors que *commencer à* évoque une action continue, sans limites précises, « qu'on continuera ou qui se continuera indéfiniment ». Les exemples littéraires sont, comme toujours, choisis excellentement et semblent confirmer entièrement la théorie. Ce qui tend à mettre en relief les limites de la méthode de Lafaye, puisque ce grand lecteur d'œuvres classiques, peu embarrassé de scrupules d'ordre statistique, parvenait sans peine à réunir les citations servant les besoins de la cause, même lorsque les distinctions étaient infondées. Le synonymiste a apparemment péché par excès de zèle, sinon par déformation professionnelle : étant donné qu'une différence formelle existe au niveau morphosyntaxique, il fallait bien lui trouver un pendant sémantique. Le dictionnaire de Littré (édition de 1872), qui couvre pourtant la même époque que celui de Lafaye, remarque sèchement à ce propos :

Les grammairiens ont essayé de distinguer entre *commencer à* et *commencer de*, disant par exemple que : *Cet enfant commence à marcher* signifie que l'enfant prend l'habitude de faire des pas, et que : *Cet enfant commence de marcher* signifie que l'enfant, qui était immobile, se met à faire des pas. Cette distinction subtile n'est pas justifiée par l'usage des auteurs.

L'analyse de toutes les occurrences de *commencer à / de* contenues dans le corpus de FRANTEXT pour la période de 1640-60 donne entièrement raison à Littré. Tout se passe donc comme si Lafaye avait voulu trouver, dans le fonctionnement de la langue, une réalisation de la catégorie aristotélicienne de « puissance », nommée d'ailleurs explicitement à certains endroits (p. 169, 242, 608) : c'est la préposition *à*, selon Lafaye, qui ouvre une perspective vers

la réalité virtuelle. Tout en admettant que son argumentation porte à faux dans ce cas précis, on notera que chemin faisant, Lafaye aborde des problèmes qui seront repris par G. Guillaume (théorie de l'actualisation) et par les théoriciens, de Tesnière aux générativistes, des « cas sémantiques ». Il a donc mis en œuvre un type d'interrogation promis à un remarquable avenir.

Toutefois, indépendamment de ce que la postérité aurait pu tirer de ces hypothèses, même partiellement insoutenables, on lira avec profit son étude des différences « casuelles » entre le complément d'objet direct et le complément prépositionnel : le référent de ce dernier est moins affecté par l'action verbale que celui du COD (cf. p. 54 à propos de *toucher quelque chose* vs *toucher à quelque chose*).

5. CONCLUSION

Lafaye est unanimement reconnu par les historiens comme le père de la synonymie moderne. D'autres aspects de son œuvre sont curieusement restés enfouis sous le poids de ses travaux dictionnaires. Cette constatation vaut même pour l'historique des dictionnaires français, pourtant très détaillé, que présente Quemada (cf. p. 368 sqq.). Parmi les grands linguistes francophones du 20^e siècle, seul Charles Bally prend conscience du rôle fondamental que devrait jouer « un certain nombre de types de catégories »⁽²³⁾ dans l'analyse des synonymes. Lafaye aurait pu devenir l'un des maîtres à penser de la sémantique moderne, structurale et post-structurale, si l'on avait pris la peine d'étudier, derrière le détail des milliers d'analyses synonymiques, ses conceptions théoriques. On découvrira en outre, dans l'*Introduction* de son *Dictionnaire*, des affinités avec d'autres courants de pensée qui ont marqué la linguistique du 20^e siècle : le concept de « langage ordinaire » dans des argumentations qui font songer à Wittgenstein ainsi que des idées sur la saturation qui préfigurent l'idée de valence, développée bien plus tard par Tesnière. Philologue du 19^e siècle, Lafaye n'a pas toujours su éviter les pièges d'une terminologie linguistique embryonnaire, parfois confuse, et d'un métalangage défaillant. Connaisseur de Leibniz, successeur de Condillac, et admirateur des Encyclopédistes, il a reconnu, dans la tradition philosophique, des concepts d'analyse sémantique et notionnelle dont l'intérêt n'a été aperçu par la linguistique moderne qu'au dernier tiers du 20^e siècle.

Relire Lafaye, c'est avoir un avant-goût du cheminement ultérieur de la sémantique. Mais c'est aussi découvrir un homme du 19^e siècle qui, à des fins de « linguistique appliquée », a su faire la synthèse des interrogations sémantiques du siècle précédent. C'est enfin le plaisir de voir à l'œuvre un esprit de finesse admirable qui parvient à saisir l'identité des mots avec une intuition rarement en défaut.

Peter BLUMENTHAL
Université de Cologne

23. § 164 ; Bally ne cite pas Lafaye, mais le critique indirectement pour l'importance accordée à l'étymologie (« l'étymologie est sans valeur pratique pour l'étude des synonymes », § 156).